
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Septième séance – Mardi 23 juin 2015, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M. Eric Bertinat*, *M^{me} Laurence Corpataux*, *MM. Lionel Ricou* et *Pascal Spuhler*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani* et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 11 juin 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 22 juin et mardi 23 juin 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que la Fête des écoles aura lieu demain; vous êtes priés de vous rendre à 14 h au plus tard à la promenade de Saint-Antoine pour la formation du cortège.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je réponds d'abord à une question concernant deux boulons fixés sur une plaque à la rue de l'École-de-Médecine; on m'a demandé pourquoi ils n'avaient pas été enlevés. Ces deux boulons sont destinés à permettre la pose d'une de ces poubelles jaunes bien connues; il est important de récolter les déchets, surtout dans cette rue extrêmement fréquentée. Malheureusement, à cause des incivilités des uns et des autres, ladite poubelle est chaque fois mise en charpie – c'est le mot! Les boulons restent... et on change la poubelle! J'ai donc décidé ce matin de la supprimer et de raser les boulons dès demain. Voilà! Raser les boulons pour qu'on voie la mer...

Une autre question m'a été posée à propos des marquages routiers à la rue de la Poterie, devant l'école Geisendorf, à la rue du Colombier et à la rue Antoine-Carteret. Ces marquages ont été effacés lors de travaux réalisés par les Services industriels de Genève (SIG) et désormais terminés. Nous avons demandé à plusieurs reprises aux SIG et à l'entreprise attributaire chargée des travaux de réaliser les prestations restantes sans délai, mais nous restons dans l'attente d'une date d'intervention de leur part. Ils nous la préciseront demain, à la suite de l'ultime demande que nous leur avons adressée dans ce sens.

M^{me} Esther Alder, maire. Plusieurs questions orales m'ont été posées. Je réponds d'abord à M^{me} Frigenti Empana au sujet de la sécurité routière aux abords de l'école Geisendorf. Le conseil d'établissement a reçu toutes les réponses qu'il attendait, Madame la conseillère municipale, mais je crois que vous étiez absente

à la séance en question; normalement, ces informations devraient figurer au procès-verbal.

En tout cas, le plan de circulation de l'Association transports et environnement (ATE) a été présenté à tous les partenaires – dont le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) – et les travaux prévus comme complément à la zone 30 km/h commenceront à la fin de l'année 2015 ou au début de l'année 2016. Des kits école seront aménagés aux rues Liotard et de la Poterie. A la rue de Lyon, où un accident a malheureusement eu lieu, un marquage droit – et non pas en biais – sera posé pour raccourcir le temps de passage. Deux nouvelles recommandations ont été exprimées, à savoir l'aménagement d'un passage pour piétons à la rue Fallier et d'un dépose-minute aux rues Liotard et Fallier.

M^{me} Anne Carron m'a interrogée au sujet des installations Proxisport. Je lui ai déjà répondu brièvement, mais je me suis renseignée entre-temps au sujet de l'accident dont elle a fait état. Une monitrice d'Esprit Sport, organisme mandaté par le Service des écoles et institutions pour l'enfance afin d'offrir des cours de sport gratuits aux habitants du quartier, a lancé un ballon qui a malheureusement atterri sur le visage d'un enfant et l'a fait saigner du nez. Voilà ce qui s'est passé, mais l'incident est clos et l'enfant va mieux. Cela n'avait pas vraiment de lien avec les installations de fitness Proxisport. Je répète une fois encore que l'option choisie, qui consiste à rapprocher les publics d'âges divers – les jeunes et les moins jeunes – autour de ces installations, est une réussite. En ce qui concerne le parc Bertrand, comme je l'avais déjà souligné, le choix du lieu a été fait en collaboration avec l'Association des intérêts de Champel.

M^{me} Vera Figurek m'a posé une question sur la durée de l'attente des enfants en situation de grande chaleur lors de la Fête des écoles, ainsi que sur le dispositif prévu pour faire face à ces circonstances. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a une marge de manœuvre limitée, puisque pas moins de 6000 enfants attendront demain à la promenade de Saint-Antoine. Seize personnes dudit service seront présentes, de même que dix astreints de la protection civile qui distribueront de l'eau à tous les enfants; un véhicule des SIG muni de bidons d'eau pourra les asperger au cas où. Les enfants recevront des éponges et il y aura des distributions de sirop et d'eau tout au long du parcours du cortège. J'ai cependant transmis la préoccupation de M^{me} Figurek, afin de voir s'il était possible d'installer des sortes de tentes pour protéger les jeunes élèves contre le soleil pendant qu'ils attendent. C'est difficile, car on n'en met pas 6000 d'un coup sous un parasol!

L'autre problème qui se pose est le point de départ du cortège. Il est vrai qu'en son temps il partait du Jardin anglais, qui était peut-être un endroit plus approprié car mieux ombragé, mais on a décidé – notamment à cause de la circulation routière – de déplacer le départ à la promenade de Saint-Antoine. Je remercie toutefois M^{me} Figurek de sa question, nous y réfléchissons.

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 15 février 2011 de M^{mes} Vera Figurek et Salika Wenger: «Encore une fermeture de cinéma au centre-ville!» (M-962 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La motion M-962 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. La commission, sous la présidence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, a étudié cette motion lors des séances des 13 mars et 24 avril 2012.

La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Attendu:

- que la presse a annoncé que le cinéma Broadway allait être définitivement fermé pour faire place à des commerces;
- qu'une autorisation de construire a été délivrée;
- que le règlement des plans d'utilisation du sol a pour but de maintenir les activités de loisirs, de détente et de la culture;
- que le règlement précité doit être respecté,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire recours contre l'autorisation de construire transformant le cinéma Broadway en commerces.

Séance du 13 mars 2012

M^{me} Chappuis est nommée rapporteuse.

La présidente constate que le traitement de cette motion a pris du retard et demande s'il faut entendre les motionnaires.

Une commissaire déclare que cette motion pose un problème central à l'égard de la vie sociale au centre de la ville de Genève. Ce cinéma avait une dimension humaine. Elle demande l'audition des motionnaires ainsi que d'un représentant du Conseil administratif.

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2614.

Motion: transformation du cinéma Broadway en commerces

Un commissaire remarque qu'il est difficile de régler l'affectation d'un bien commercial par le biais d'une motion. Si le Broadway a fermé c'est qu'il n'était plus viable. Les plans d'utilisation du sol (PUS) donnent des directives d'affectation assez claires. Dès lors, il ne faut pas faire fonctionner la commission pour rien. Si cette motion est en retard, c'est justement parce que la commission a perdu du temps. Il pense qu'il faut éviter de cumuler ces retards en déclarant obsolète cet objet.

Une commissaire rappelle que l'audition des motionnaires est une étape qui se déroule d'office. Elle ajoute qu'il est impossible d'interdire aux motionnaires d'être entendus.

Elle rappelle que plusieurs commerces du centre-ville posent des problèmes similaires et que, en conséquence, cette discussion n'est pas inutile.

La présidente passe alors au vote de l'audition des motionnaires. Cette audition est acceptée par 7 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 UDC) contre 4 non (3 LR, 1 DC) et 2 abstentions (MCG).

Séance du 24 avril 2012

M^{me} Magnin est nommée rapporteuse.

Audition de M^{me} Vera Figurek, motionnaire

Ce texte a été écrit conjointement avec M^{me} Wenger. Toutes les deux étaient inquiètes de la fermeture de ce cinéma qui a subi le même sort que le Plaza, le Central, l'Alhambra et d'autres cinémas tant sur la commune qu'ailleurs. Il ne reste que trois cinémas indépendants à Genève et un texte sera déposé lors de la prochaine séance plénière à cet égard.

Bien que cet objet soit à présent obsolète, il reste tout de même des choses à faire. En effet le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a octroyé une autorisation pour faire de ce lieu un restaurant. M. Pagani a déposé un recours qui a été rejeté par le Tribunal administratif. M^{me} Figurek évoque ensuite les PUS dont le but est de maintenir la nature des activités en centre-ville, avec la précision que M. Pagani s'est basé sur ces PUS dans son recours.

La Ville a renoncé à déposer un second recours car elle aurait dû dépenser 1 million de francs pour remettre en ordre ce lieu sans en être propriétaire. Elle signale, cela étant, que le magistrat a pris contact avec les propriétaires qui sont ouverts à l'idée de conserver la dimension culturelle de ce lieu.

Elle indique que c'est M^{me} Kalle Lin qui va s'occuper de ce projet en créant un théâtre avec une salle de projection. Elle précise que le magistrat a confirmé ces informations. Elle pense qu'il serait en l'occurrence judicieux d'entendre le département ou M^{me} Kalle Lin.

La présidente demande s'il est possible de modifier l'invite puisque cette motion est obsolète.

M^{me} Figurek acquiesce en remarquant que la commission pourrait s'intéresser au devenir de ce lieu et à l'éventualité d'une salle de projection indépendante entre ces murs. Toutefois, la Ville n'est pas propriétaire et elle ignore si elle pourrait participer à l'acquisition du matériel, par exemple.

Une commissaire demande si elle a des détails sur les raisons du refus du recours.

M^{me} Figurek répond par la négative.

Une autre commissaire demande s'il s'agit du 24, rue du Cendrier, ou du 22.

M^{me} Figurek répond que c'est le 22.

La commissaire signale que rien n'est indiqué sur le Registre foncier pour ce numéro et elle pense que l'Etat n'est pas le propriétaire.

M^{me} Figurek répond que M. Pagani lui a signalé que l'Etat était le propriétaire des murs. Elle ajoute que MM. Marc et Thomas Berschtold seraient les propriétaires de l'arcade.

La commissaire aimerait de plus amples précisions sur ce point.

La commission décide de voter immédiatement.

La motion est refusée par 6 non (2 MCG, 2 UDC, 1 LR, 1 DC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 3 abstentions (2 S, 1 Ve).

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous annonce le retrait par ses auteurs de la motion M-962, dont le rapport M-962 A est inscrit à l'ordre du jour.

La motion est retirée par ses auteurs.

5. Prestation de serment de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère municipale.

Le président. Exceptionnellement, le bureau du Conseil municipal autorise les personnes présentes à la tribune du public à faire des photos pendant la prestation de serment.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis est assermentée. (Applaudissements.)

Le président. Nous avons reçu trois motions d'ordonnancement demandant le traitement en urgence de trois points figurant à l'ordre du jour. Elles portent respectivement sur la motion M-1152, intitulée «De la chaleur pour nos terrasses et par tous les temps!», la résolution R-182, intitulée «Soutenons les commerçants de la ville de Genève», et la motion M-1172, intitulée «Du temps pour les commerçants et les restaurateurs!».

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Chers collègues, nous vous proposons de traiter ces points de notre ordre du jour en urgence, étant donné qu'ils concernent les commerçants. Il s'agit d'une résolution et de deux motions; la résolution R-182 porte sur la question délicate de la taxe d'empiètement sur le domaine public imposée aux commerçants qui exploitent des terrasses sur les terrains de la Ville de Genève, la motion M-1152 concerne les différentes possibilités à envisager pour chauffer ces terrasses pendant l'hiver, et la motion M-1172 traite des travaux parfois menés sur les surfaces du domaine public – dont les terrasses – dévolues aux activités des commerçants.

Je crois que la motion d'ordonnancement ne nécessite pas de justification supplémentaire. Il est temps de lancer la discussion et d'engager les travaux en commission sur ces problématiques de première importance pour les commerçants genevois, qui sont à la peine depuis pas mal de mois, voire d'années – et leur situation ne s'améliore pas! Nous pensons donc qu'il faut discuter sérieusement de ces questions dès le mois de septembre prochain, afin de pouvoir apporter les réponses que tous les commerçants attendent depuis longtemps en ville de Genève!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur la motion M-1152 est acceptée par 33 oui contre 32 non.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur la résolution R-182 est acceptée par 34 oui contre 32 non.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur la motion M-1172 est acceptée par 34 oui contre 33 non.

Le président. Ces points urgents seront traités ultérieurement.

- 6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 24 novembre 2010 de M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Fabien Sartoretti, Yves de Matteis, Christophe Dunner, Georges Breguet, Bayram Bozkurt, Marc Dalphin, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, M^{mes} Maria Casares, Maria Pérez, Ariane Arlotti et Martine Sumi: «Pour des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie de famille et la vie sociale des élu-e-s» (PA-119 A)¹.**

Troisième débat

Le président. Je rappelle que le troisième débat est obligatoire sur cet objet, puisqu'il concerne le règlement du Conseil municipal. A présent, je donne la parole à qui la demande.

M. Pascal Holenweg (S). Je ne rouvrirai pas le débat – ou, du moins, pas tout de suite – sur le projet d'arrêté PA-119 devenu entre-temps projet de délibération. Je refais simplement ma proposition d'hier: compte tenu de la divergence apparue entre les motifs du projet de délibération et son contenu précis, il me paraît utile de renvoyer le rapport PA-119 A à la commission du règlement pour une étude plus approfondie.

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues du Conseil municipal, nous maintenons notre point de vue et nous vous proposons de rejeter le projet de délibération PA-119, ainsi que la proposition de renvoi en commission qui n'a pas de sens.

Pour revenir sur tout ce qui s'est dit à ce sujet pendant notre séance plénière d'hier soir, je relève qu'il n'y en a pas beaucoup, ici, qui songent aux problèmes que la modification d'horaires proposée poserait aux employeurs – et même aux collectivités publiques – sur le plan du travail. Vous avez occulté cela hier pendant toute la soirée, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! Finalement, vous ne vous placez que du point de vue de l'employé! Mettez-vous un peu du côté de l'employeur, qui doit engager un employé en sachant que celui-ci sera absent un jour et demi ou deux par semaine!

Je crois que cet aspect-là de la problématique ne vous effleure même pas, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, et c'est une grave erreur de votre part.

¹ Rapport, 496.

Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal
compatibles avec la vie de famille

Vous ne connaissez pas la réalité des entreprises privées, parce que vous n'y travaillez pas ou que vous êtes dans la fonction publique. Moi, je peux vous en parler, car j'ai travaillé pendant vingt ans dans le secteur privé et je sais ce que c'est – j'avais un mandat.

Lorsqu'un employeur vous dit: «Non, Monsieur, vous ne pouvez pas partir, parce que vous n'avez pas fini votre travail, il y a encore ci et ça à faire», c'est la vie de l'entreprise qui prime et vous restez à votre poste sous peine d'être mis à la porte. La gauche a occulté cela durant tout le débat d'hier, il faut pourtant se le rappeler avant de voter ce projet de délibération!

M. François Mireval (S). Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, prenez un peu de recul par rapport à la problématique en question! Il y a une réalité à ne pas oublier: le taux de rotation des membres de tous les conseils municipaux est extrêmement important, puisqu'il s'élève à environ 50% suivant les communes. Cela signifie que la moitié d'entre nous ne sera plus là dans quatre ans et demi; c'est un réel problème! Pourquoi tant de conseillers municipaux démissionnent-ils en cours de mandat? La question doit être posée.

La mesure prônée ici est fondée sur une manière parmi d'autres d'expliquer ce taux de rotation élevé. Le renvoi du rapport PA-119 A en commission proposé par M. Holenweg permettrait de revoir la question, car c'est un véritable problème. Il faut l'étudier! Telle est la réalité. La politique n'est pas quelque chose que l'on fait à la place de l'apéro en rentrant à cinq heures du soir, on ne se demande pas: «Est-ce que je vais en commission, est-ce que je vais au Conseil municipal ou est-ce que je bois un apéro?» Non! Nous avons un rôle important à jouer, le projet de délibération PA-119 présente une solution parmi d'autres, renvoyons-le en commission pour en discuter et l'examiner de manière plus approfondie!

M^{me} Michèle Roulet (LR). Comme nous avons déjà débattu de cet objet hier et qu'il n'y a pas beaucoup de nouveaux arguments, mon intervention sera très brève. Tout d'abord, on ne change pas les règles parlementaires en vigueur en cours de législature; cela signifie que, si nous décidions tout à coup de modifier l'horaire de nos séances plénières, il faudrait refaire des élections, car beaucoup d'entre nous diraient: «Moi, je me suis engagé sur une certaine base, on ne peut pas en changer maintenant.» De plus, concernant les propos de mon préopinant, aucune étude n'a démontré que les nombreuses démissions de membres des conseils municipaux sont liées à des questions d'horaires.

Je le répète: les bancs d'en face ont adopté des positions assez ringardes! L'Alternative évoque les mères qui doivent s'occuper des enfants – mais il y a aussi des pères qui assument cette fonction, me semble-t-il! Croire que la femme

Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie de famille

ne peut pas mener une carrière parlementaire parce qu'elle a des enfants à charge le soir est, pour le moins, une idée d'arrière-garde. De toute manière, siéger le jour ne serait pas avantageux non plus, puisque les enfants sortent de l'école en cours de journée et non le soir. On peut les inscrire aux activités parascolaires et au restaurant scolaire, cependant il faut bien aller les chercher à un moment donné ou trouver quelqu'un pour le faire. Je rappelle que le Conseil municipal rembourse ses membres qui font appel à des baby-sitters ou ont recours à un système de garde pour leurs enfants.

Pour ces raisons, le Parti libéral-radical ne changera pas sa prise de position et refusera le renvoi du rapport PA-119 A à la commission du règlement tel que proposé par M. Holenweg. Nous estimons qu'il faut maintenant clore nos débats sur ce projet de délibération.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Les Verts maintiennent eux aussi leur position: nous trouvons important de tester au moins le modèle d'aménagement horaire proposé ici. De toute façon, selon le règlement du Conseil municipal, on ne peut pas changer les horaires des séances plénières en cours de législature. Or, le projet d'arrêté PA-119 – devenu ensuite projet de délibération – a été rédigé en 2010, soit il y a cinq ans. Il me semble que l'on devrait pouvoir reconsidérer la question!

Pour notre part, nous sommes d'accord de renvoyer cet objet en commission, afin de voir si de nouvelles enquêtes ont été menées dans les parlements où des femmes siègent pendant toute une journée, de nous interroger sur le taux de satisfaction des parlementaires concernés et les difficultés rencontrées tant de la part des employés que des employeurs. En effet, l'étude mentionnée dans le rapport PA-119 A date quelque peu. Nous dirons donc oui au renvoi en commission, afin de poursuivre notre examen. Ne ratons pas cette occasion de reprendre l'étude du problème, car cela permettra peut-être à de nombreuses personnes – des pères ou des mères – de siéger pendant une journée entière en étant bien concentrées, ce qui libérera du même coup tous les autres soirs de la semaine.

M. Grégoire Carasso (S). Qu'il est difficile de faire évoluer des règles, dans un ordre fondamentalement conservateur! M^{me} Rouillet – qui vaque déjà à d'autres occupations – l'évoquait indirectement tout à l'heure. Le projet d'arrêté initial PA-119, déposé en 2010, avait pour vocation de déployer ses effets au cours de la «nouvelle» législature par rapport à ce moment-là, c'est-à-dire celle qui allait commencer en 2011 et qui s'est achevée il y a quelques semaines. Mais il est vraiment difficile de convaincre celles et ceux qui ont pris l'habitude désormais bien ancrée de partir un peu plus tôt du travail pour venir aux séances plénières à 17 h.

Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal
compatibles avec la vie de famille

C'est le cas d'un bon nombre d'entre nous, j'imagine, qu'il s'agisse de médecins ou d'avocats, de salariés du secteur privé ou de fonctionnaires.

Une écrasante majorité de ce parlement a pris l'habitude de venir siéger de 17 h à 19 h, un horaire dont on peut remettre en question la pertinence en termes de qualité du travail parlementaire. S'ensuit une pause de nonante minutes où nous allons manger dans les bistrotts de la Vieille-Ville. Pour certains – je pense notamment au Mouvement citoyens genevois – ce sont de bonnes tables et de bonnes bouteilles... Vous transmettez, Monsieur le président, vous me paraissez tout indiqué pour cela et très attentif, par ailleurs! Ensuite, nous reprenons nos travaux à 20 h 30.

Nous le savons toutes et tous: à la séance de 20 h 30, les débats sont généralement d'une qualité plus discutable encore qu'avant la pause dînatoire. Pourquoi? Parce que le degré d'alcoolémie a magistralement augmenté dans cette enceinte! Il y aurait de quoi débattre longuement sur la qualité de nos travaux, en ce qui concerne les horaires des séances plénières.

Cependant, dès lors que des habitudes sont prises, les uns, les unes et les autres – largement représentés ici – ne veulent pas entrer en matière pour «faire bouger» un horaire et nous nous retrouvons alors face à un ordre conservateur que les socialistes ont envie, timidement, de questionner. Je ne dis pas «de bousculer», car ce terme serait bien trop fort aux oreilles de nos collègues des bancs d'en face! Nous aimerions donc questionner plutôt que bousculer, Mesdames et Messieurs, en essayant simplement de vous convaincre de renvoyer le rapport PA-119 A en commission.

Il y avait une ambition, derrière l'idée de réaménager les horaires des travaux du Conseil municipal – et c'est manifestement un argument qui a du mal à convaincre la droite. Quoi qu'en pense M^{me} Roulet, notre argumentaire reposait en effet sur la réalité suivante, déjà évoquée hier: 90% des tâches éducatives et relatives au ménage, en Suisse, sont assumées par des femmes. Dès lors, les horaires de politique de milice de notre Conseil municipal, étant donné qu'ils reposent principalement sur la fin de la journée et la soirée, pénalisent les femmes, statistiquement beaucoup plus soumises à des contraintes telles que les tâches ménagères ou en lien avec les enfants. Cela vaut aussi pour les quelques hommes qui ont à cœur d'assumer ces tâches – il y en a, au groupe socialiste et dans d'autres groupes, nous le savons. Il est extraordinairement difficile de concilier ces obligations avec les horaires actuels de notre parlement, voilà la situation que nous souhaitons remettre en question ici.

Pour finir, j'en viens à la question des entreprises privées. Monsieur le président, je vois que vous êtes attentif et cela me touche... Vous transmettez donc la question suivante à votre éminent collègue M. Sormanni: n'y a-t-il pas d'entreprises privées dans le canton de Vaud? Mais M. Sormanni rigole, l'apéro a peut-être déjà commencé et mon argumentaire ne l'intéresse plus... J'ajoute encore:

Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal
compatibles avec la vie de famille

n'y a-t-il pas d'entreprises privées dans le canton de Zurich? Il y en a, que je sache! Dans ces cantons, pour des questions de qualité du travail parlementaire de milice et d'égalité hommes-femmes que j'ai déjà évoquées, les parlements ont adopté des horaires de travail en journée, avec un accent tout particulier mis sur le matin. Pourquoi donc?

(Vives réactions sur les bancs du Mouvement citoyens genevois.) Braillez, braillez! Il est vrai que le Mouvement citoyens genevois est moins représenté dans les cantons de Vaud et de Zurich... Peut-être que le taux d'alcool en séance plénière y est plus bas qu'à Genève, du coup! Toujours est-il que ces cantons ont réussi à franchir le pas. *(Nouvelles réactions sur les bancs du Mouvement citoyens genevois. Brouhaha.)*

Le président. Monsieur Carasso, nous avons le choix entre plusieurs manières de poursuivre nos débats, néanmoins vous savez aussi bien que moi que, si vous continuez à vous adresser à une seule personne ou à un seul groupe, nous en aurons pour des heures! Nous sommes en démocratie et nous sommes là pour discuter, mais si nous pouvions – d'un côté comme de l'autre – régler ce point de façon plus conviviale, dirais-je, je vous en saurais gré!

M. Grégoire Carasso. Monsieur le président, voilà un «remède» typique du Mouvement citoyens genevois... et une invitation pour l'apéro! Je reconnais bien là une patte que j'apprécie par ailleurs – celle de la convivialité et de l'apéro – mais que je considère à bien des égards comme discutable, lorsqu'il s'agit de nos travaux parlementaires. Pourquoi me permettais-je d'interpeller le Mouvement citoyens genevois, tout à l'heure? Parce que ses membres braillaient déjà pendant que je m'exprimais! Libre à vous de faire sonner la cloche ou de prendre une autre mesure, Monsieur le président, j'aimerais simplement pouvoir terminer mon argumentaire.

J'en reviens donc aux entreprises privées, soit l'une des préoccupations régulièrement invoquées par certains dans ce débat pour s'opposer au changement de nos horaires de séances plénières. L'arc lémanique et le canton de Vaud, ainsi que d'autres poumons économiques de la Suisse comme Zurich, Bâle et Berne, accueillent des entreprises privées sans pour autant que les travaux parlementaires dans ces régions – où l'on a décidé de siéger la journée et, en particulier, le matin – soient régulièrement qualifiés de ridicules, que je sache.

Ces raisons liées à l'égalité hommes-femmes et à la qualité de nos travaux sont, en résumé, les ressorts fondamentaux de notre réflexion et justifient la demande que le Parti socialiste adresse au plénum de ne pas balayer le projet d'arrêté PA-119 d'un revers de la main, mais de le renvoyer à la commission du

Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie de famille

règlement pour étude – nous avons quatre ans devant nous pour ce faire, d'ici à la prochaine législature! Qu'il est difficile de bousculer un ordre établi! Et on ne parle ici que des horaires... Monsieur le président, par cette conclusion, j'en ai terminé avec mon intervention. (*Applaudissements du groupe socialiste.*)

M^{me} Patricia Richard (LR). On prend les mêmes et on recommence! Comme hier soir! Nous avons terminé nos travaux hier en débattant de ce point et c'est en débattant de ce point que nous les recommençons aujourd'hui... On perd beaucoup de temps ainsi, alors que notre ordre du jour est extrêmement chargé et contient beaucoup d'objets très importants. Mais non, on remet sur le métier le débat sur l'égalité hommes-femmes! Moi, je commence vraiment à en avoir un peu ras le bol... C'est comme ça qu'on détruit le féminisme! Oui, c'est même la meilleure manière de le faire!

Je viens d'entendre de la part d'une personne que j'apprécie beaucoup, d'habitude, des déclarations sur le fait que la majorité des femmes reste à la maison. Est-ce vraiment leur choix? Certaines le font jusqu'à ce que leurs enfants aient un peu grandi; moi, en tout cas, j'ai un mari qui est très content de s'occuper de notre fille quand je ne suis pas là. Cela suffit, de vouloir remettre les femmes à la maison! C'est bien ce que fait la gauche, à force d'en parler!

Quant à la qualité de nos débats, très franchement, il y a des jours où j'ai honte de siéger dans ce parlement. Je suis désolée, mais il n'est pas correct de lancer des attaques gratuites contre certains groupes qui boiraient plus d'alcool que d'autres – ce n'est d'ailleurs pas eux que je vois le plus souvent boire des alcools forts à la buvette en deuxième partie de soirée, pendant la séance plénière de 20 h 30... A un moment donné, il faut remettre l'église au milieu du village!

Quant à ce projet de modification des horaires du Conseil municipal présenté dans le projet de délibération PA-119, ce n'est pas la première fois que nous en débattons, puisque c'est la deuxième fois qu'il est soumis à notre parlement. Il a d'ailleurs également été déposé au Grand Conseil et il a été balayé à chaque fois. Il faut savoir choisir, dans la vie: certains préfèrent se consacrer à leur vie professionnelle, d'autres à la politique ou à leur vie privée – on ne peut pas tout faire en même temps, c'est certain! Et si ces horaires ne vous conviennent pas, chers amis des bancs d'en face, que faites-vous ici? Moi, ils me conviennent parfaitement! Et à ceux qui les votent aussi! Les entrepreneurs et les patrons donnent plus facilement congé à leurs employés une ou deux heures en fin d'après-midi que pendant une journée entière.

Si la qualité de nos débats n'est pas des meilleures, c'est parce que, à force de nous confronter les uns aux autres, notre capacité de travail se dégrade peu à peu. Siéger pendant deux heures, puis prendre une pause et recommencer une séance de deux heures et demie permet de garder l'esprit plus frais que si nous siégeons

SÉANCE DU 23 JUIN 2015 (après-midi)
Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal
compatibles avec la vie de famille

pendant quatre heures sans arrêt avant de faire une pause et de repartir pour quatre heures. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe lors du débat budgétaire! C'est le meilleur exemple pour prouver que siéger une journée entière n'est vraiment pas une bonne chose.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

De plus, nous avons reçu une motion d'ordre de la part du Mouvement citoyens genevois, du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre demandant le débat accéléré pour ce troisième débat sur le rapport PA-119 A.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 61 oui contre 10 non.

Le président. Je rappelle les règles du débat accéléré selon l'article 85 du règlement du Conseil municipal: la parole est donnée à un membre par groupe et la durée d'une intervention ne doit pas dépasser sept minutes.

M. Pascal Holenweg (S). Je vous rassure, Monsieur le président, je n'utiliserai pas les sept minutes à ma disposition. Le débat d'hier soir et le début de celui de cet après-midi me confortent dans ma conviction que le groupe socialiste a raison de proposer le renvoi de cet objet en commission pour une étude plus approfondie. Jusqu'à présent, la commission du règlement n'a examiné que le projet d'arrêté originel, qui date de 2010 – or, il mérite d'être élargi.

Je donnerai quatre exemples pour justifier cette affirmation. Premièrement, personne ici ne peut dire si le taux de rotation considérable des conseillères et conseillers municipaux en cours de mandat, tel que l'a évoqué mon camarade Mireval tout à l'heure, est dû ou non aux horaires de travail de notre parlement. Cela mérite donc d'être étudié.

Deuxièmement, l'impact desdits horaires sur la sous-représentation féminine au sein du Conseil municipal mérite également un examen attentif. La seule chose que je sais – car nous en avons parlé en commission –, c'est que les parlements qui siègent la journée ne sont pas forcément plus féminisés que le nôtre. Les parlements vaudois, valaisan ou d'autres grandes villes ayant un horaire de jour ont même parfois une proportion de conseillères municipales ou de députées inférieure à celle de la Ville de Genève. On ne peut donc pas dire, a priori, que l'horaire du parlement détermine la proportion des femmes qui en font partie.

Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie de famille

Troisièmement, il faut considérer le problème de la sous-représentation de certains groupes socioprofessionnels au Conseil municipal. M. Sormanni a évoqué le cas des salariés du secteur privé; je précise que la jurisprudence impose aujourd'hui aux employeurs de laisser aux employés le temps d'exercer un mandat politique – mais elle s'arrête là! Elle n'oblige nullement les employeurs à payer le temps d'exercice du mandat politique en question, bien sûr. Surtout, elle leur laisse la possibilité d'imposer à leurs employés un rattrapage du temps de travail passé au parlement, et cela à des heures encore plus désagréables que celles des débats politiques.

Les salariés du secteur privé sont le groupe socioprofessionnel le moins bien représenté dans un parlement comme le nôtre, ce qui exige un minimum d'attention et une étude approfondie. Je ne crois pas qu'il y ait plus de deux ou trois salariés du secteur privé au sein de ce Conseil municipal, alors qu'ils forment la majorité de la population active de notre ville et de notre canton.

Quatrièmement, l'efficacité du travail parlementaire augmentera-t-elle en fonction d'une modification des horaires de séances plénières? Voilà encore un point qui doit être examiné au-delà d'une simple velléité de changer nos heures de session.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous proposons de consacrer le temps nécessaire à l'éclaircissement de cette problématique en renvoyant ce projet de délibération en commission. Cela nous permettra d'élargir le débat sur tous les moyens nécessaires à adopter pour rendre notre Conseil municipal plus efficace et plus représentatif. Si vous n'acceptez pas ce renvoi, il nous suffira de redéposer un projet de modification du règlement qui donnera lieu à un nouveau débat en séance plénière, puis en commission. Nous pouvons nous éviter cet exercice en renvoyant tout de suite le rapport PA-119 A à la commission du règlement, ce qui nous laisse quatre ans pour l'étudier correctement. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, la position de notre groupe vous est connue, cependant je la rappelle à toutes fins utiles: nous refuserons le projet de délibération PA-119 et son renvoi en commission. L'Assemblée constituante s'est penchée sur la question, qu'elle a étudiée de long en large, en procédant à diverses auditions. Pour finir, elle a abouti exactement à la même conclusion que la commission du règlement du Conseil municipal trois ans plus tard... Je vous enjoins donc de prendre connaissance attentivement des travaux de l'Assemblée constituante. Rien n'a été laissé de côté ni oublié, chacun a eu la possibilité de s'exprimer et de faire valoir tous ses arguments. Nous avons même mené une étude comparative portant sur différents cantons, nous avons pesé le pour et le contre et, pour finir, l'Assemblée constituante a réalisé que siéger la journée était quasiment mission impossible.

SÉANCE DU 23 JUIN 2015 (après-midi)
Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal
compatibles avec la vie de famille

Alors, s'il vous plaît, avant de refaire l'histoire sur cette question sensible – que nous comprenons, pour notre part, car il faut que chacun ait la possibilité d'exercer une activité politique –, relisez ce qui s'est dit et les arguments échangés à ce sujet au niveau de l'Assemblée constituante. Ce fut un travail considérable qui n'a pas été bien apprécié de l'extérieur – notamment auprès des membres du Grand Conseil –, mais il demeure utile. De plus, il fait l'objet d'un *Mémorial* très développé qui comporte toutes les informations nécessaires.

Rien que pour ce motif, notre parti estime qu'il est inutile de renouveler l'expérience. Les réflexions de l'Assemblée constituante étaient approfondies, les nombreuses personnes auditionnées provenaient de divers horizons et nous estimons que le travail a été fait et bien fait, au même titre que celui de la commission du règlement du Conseil municipal au sujet du projet de délibération PA-119. Voilà pourquoi nous maintenons notre vote négatif à son endroit.

M. François Mireval (S). J'interviendrai très brièvement. Le problème du renouvellement des conseillers municipaux en cours de mandat est réel. Par conséquent, renvoyons le projet de délibération PA-119 en commission pour l'étudier plus avant!

Le président. Je suis désolé, Monsieur Mireval, mais je dois vous interrompre. En effet, nous sommes en débat accéléré et je n'aurais pas dû vous donner la parole maintenant, puisqu'un autre membre de votre groupe, M. Holenweg, s'est déjà exprimé.

M. Daniel Sormanni (MCG). Tout d'abord, je trouve assez désagréable que mon groupe et moi personnellement soyons – une fois de plus – pris à partie. Monsieur le président, veuillez transmettre à M. Carasso que je lui renvoie ses insultes! La bave du crapaud n'atteint que celui qui la lance... Je n'avais pas remarqué que le Mouvement citoyens genevois écumait les prétendus restaurants de luxe de la Vieille-Ville – encore faudrait-il m'indiquer lesquels! – en éclusant les bouteilles de rouge. En tout cas, chez nous – et c'est mon cas aussi –, on n'est pas membres d'un conseil d'administration du genre Carasso SA, n'est-ce pas, Monsieur Carasso? Voilà la première chose que je tenais à dire.

Deuxièmement, le problème n'est pas que le Conseil municipal siège la journée ou le soir, mais de garantir son accès rapide à celles et à ceux qui veulent en devenir membres. De nombreux intervenants de tous bords l'ont déjà signalé hier soir. Les parlements qui se réunissent la journée ont adopté cet horaire tout simplement parce que certains de leurs députés doivent venir de l'autre bout du canton – celui de Berne ou dans le Gros-de-Vaud, par exemple. Il leur serait donc

Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal
compatibles avec la vie de famille

tout à fait impossible de venir siéger le soir en sortant du travail. Comme il a déjà été dit tout à l'heure, cela ne change rien à la répartition de la représentation au sein de ces parlements.

Vous menez un faux combat, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous n'êtes pas sur la bonne case! Changez de case, et vous verrez que ça ira beaucoup mieux!

Quant aux débats du Conseil municipal qui ont déjà lieu la journée, parlons-en! M^{me} Richard l'a souligné tout à l'heure et je partage son avis: il est vachement intéressant, le débat du samedi sur le budget, hein! Cela démontre bien à quel point les membres de ce plénum sont capables de rester attentifs pendant toute une journée... On voit quelle attention ils portent à la moindre virgule et au moindre franc ou centime du budget de la Ville de Genève... Et on sait comment cela se termine, en général!

Je pense donc que cet argument est erroné et que là n'est pas la solution qui résoudra tout, contrairement à ce qu'avance la gauche. Quoique l'on puisse en dire, pour un Conseil municipal qui reste un parlement de milice, siéger le soir n'est peut-être pas la meilleure solution – mais c'est la moins mauvaise! Je ne crois pas que ce soit en modifiant nos horaires que nous ferons bouger les choses.

Quant aux travailleurs du secteur privé, il y a de quoi se poser des questions. M. Holenweg l'a souligné tout à l'heure – pour une fois que je suis d'accord avec lui! – en demandant combien de personnes ici présentes sont employées dans des entreprises privées. Justement, elles devraient siéger sur les bancs d'Ensemble à gauche, du groupe socialiste ou des Verts! Vous n'avez même plus d'ouvriers, dans vos partis de gauche! Vos membres sont soit des gens qui ne travaillent pas – pour différentes raisons –, soit des gens qui exercent des professions libérales, des enseignants ou des avocats. En fin de compte, les ouvriers sont peut-être plutôt chez nous et non plus chez vous...

Bref, vous vous trompez de combat. Pourquoi n'y a-t-il plus que des personnes exerçant des professions libérales – celles qui peuvent se libérer, justement –, des fonctionnaires et quelques avocats dans nos parlements? Voilà la question qu'il faut se poser! Et ce n'est pas en siégeant la journée que l'on réglera ce problème.

D'autant plus que, même si des employeurs privés peuvent jouer le jeu – certains le font –, ce n'est pas le cas des petites entreprises, croyez-moi, Mesdames et Messieurs! Si la gauche a perdu cette notion, je comprends pourquoi je ne suis plus dans ses rangs – c'est parce qu'elle ne se rend pas compte de cette réalité, justement! Dans une grande entreprise, l'absence d'un employé pendant toute une journée peut certainement être admise sans trop de difficulté, quoique... Mais pour un petit artisan, en tout cas, il est problématique que son employé s'en aille pour exercer une fonction politique – parfois même s'il ne fait que partir plus tôt du travail pour participer à une séance plénière qui commence à 17 h.

SÉANCE DU 23 JUIN 2015 (après-midi)
Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal
compatibles avec la vie de famille

Je crois que vous avez perdu le contact avec la réalité du terrain, c'est-à-dire la réalité économique et sociale de notre bonne ville de Genève, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! Nous refuserons aussi bien le renvoi en commission que le projet de délibération PA-119 en tant que tel.

M^{me} Astrid Martin (DC). Je suis une nouvelle conseillère municipale et, si j'ai bien compris, l'objectif du projet de délibération est de favoriser la représentation féminine au sein de notre parlement. Je pense que la question a été mal posée, car il ne s'agit pas d'une question d'horaires; on ne peut pas dire qu'une femme sera encline ou non à se présenter aux élections municipales sous le simple prétexte qu'elle peut venir siéger la journée ou le soir. La politique implique des sacrifices à tout moment, que ce soit durant la journée ou en soirée. Dès lors, il faut faire des choix. M^{me} Richard l'a dit: il faut choisir si l'on veut favoriser notre vie professionnelle, notre vie privée, notre vie familiale, notre vie associative ou la politique. Là est toute la question.

Moi, personnellement, j'ai une fillette de 9 mois qui est en ce moment avec son papa et cela se passe parfaitement bien. Si j'avais un cas de conscience, je pourrais profiter de la pause pour aller border mon bébé à 20 h et lui dire bonne nuit, cela ne poserait aucun problème. Si une femme désire aller dire bonne nuit à son bébé, elle le peut entre deux séances plénières – mais je rappelle qu'à cette heure-là les bébés dorment, et les enfants aussi! Si vraiment c'est problématique, nous avons une heure et demie de pause pour aller dire bonne nuit à nos enfants.

Je pense donc que la question est mal posée et qu'il est important que vous éduquiez vos hommes, Mesdames de l'Alternative! S'ils ne souhaitent pas s'occuper de leurs bébés, le problème est au sein de vos ménages, pas au parlement! (*Applaudissements.*) Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien préconise le refus du renvoi en commission de cet objet et du projet de délibération PA-119 lui-même.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, comme je vous l'ai dit hier, Ensemble à gauche n'a pas d'avis unanime sur le projet de délibération PA-119. C'est toujours le cas ce soir: les membres de notre groupe ont des points de vue divergents. Cependant, ils reconnaissent tous la complexité de la problématique quant à une meilleure adéquation de la vie politique aussi bien avec la vie familiale qu'avec la vie professionnelle ou associative.

Si une grande partie de notre groupe est favorable à ce projet de délibération, c'est surtout pour favoriser la recherche d'une plus large participation de la population à la vie parlementaire. Nous nous disons aussi – c'est là un changement par rapport à hier soir – que renvoyer cet objet en commission pour l'étudier davantage et de manière plus précise nous aiderait. Mais je répète que c'est la position

Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal
compatibles avec la vie de famille

d'une partie du groupe Ensemble à gauche, une autre continuant de refuser le renvoi en commission et le projet de délibération – ce qui montre bien la complexité de l'enjeu. En effet, ce n'est pas simple!

M. Vincent Subilia (LR). Chers collègues, vous l'aurez certainement compris: le Parti libéral-radical s'oppose avec la plus grande fermeté à ce projet de délibération. Nous l'avons dit, répété et souligné à plusieurs reprises, je ne prolongerai pas indûment le débat là-dessus.

Cependant, vous aurez perçu que deux éléments fondamentaux nous paraissent sous-tendre cette réflexion. Le premier est d'ordre quasi philosophique: à nos yeux, ce projet de délibération est tout à fait inconciliable avec la vision que nous nous faisons de la politique et de la façon dont elle s'exerce – c'est-à-dire une politique de milice non professionnalisée. Le second élément est d'ordre pratique, on l'a rappelé tout à l'heure: il y a une incompatibilité notoire entre les activités professionnelles que mènent un grand nombre d'entre nous et la tenue de séances plénières pendant les heures dévolues à ces mêmes activités professionnelles.

Dans les propos de certains de mes préopinants, je perçois un véritable déni de réalité – M. Sormanni l'a signalé – ou, du moins, une méconnaissance crasse des règles appliquées dans le domaine professionnel. Je le déplore. (*Remarque de M. Carasso.*) Pardon? Je n'ai pas compris. Adressez-vous au président pour qu'il vous donne la parole, Monsieur Carasso, si vous souhaitez vous exprimer. Pour ma part, je vous ai écouté avec attention tout à l'heure... Venant de vous et vu les activités que vous menez, la position que vous adoptez aujourd'hui me paraît très surprenante.

Pour conclure, je dirai que celui qui s'autorise à prendre la parole ici est également l'heureux père de deux jeunes fistons et partage sa vie avec une épouse elle-même très active; cela n'est donc pas incompatible avec les fonctions que nous exerçons ce soir au Conseil municipal. Nous le faisons avec conviction, cela aussi a été dit et répété. Il s'agit d'opérer des choix – et choisir, c'est aussi grandir! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi du rapport PA-119 A à la commission du règlement est refusé par 41 non contre 32 oui.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est refusé par 41 non contre 29 oui (1 abstention).

Le troisième débat ayant eu lieu, le refus de la délibération devient définitif.

7. Projet de délibération du 29 avril 2015 de M^{mes} et MM. Martine Sumi, Julide Turgut Bandelier, Olivier Baud, Carlos Medeiros, Rémy Burri, Lionel Ricou et Marc-André Rudaz: «Jetons de présence et indemnités 2015-2020» (PRD-101)¹.

Troisième débat

Le président. Deux amendements ont été déposés concernant le projet de délibération PRD-101, les chefs de groupe en recevront copie dans un instant. Pendant ce temps, je donne la parole à M. Jean-Philippe Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Monsieur le président, je préfère attendre que les amendements aient été distribués pour m'exprimer, afin que tout le plénum puisse comprendre de quoi il s'agit.

Le président. Vous pouvez commencer à parler, Monsieur Haas, pendant ce temps les amendements seront distribués dans la salle.

M. Jean-Philippe Haas. Mesdames et Messieurs, je me référerai directement à l'amendement que vous recevrez sous peu. Il émane du Mouvement citoyens genevois, d'Ensemble à gauche, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, et il a été déposé lors de la dernière séance plénière. Nous proposons une adaptation – et non pas une augmentation – du montant des jetons de présence qui correspond à leur majoration à hauteur de 20%. Nous en avons déjà discuté en premier débat.

Il ne s'agit pas d'une augmentation qui ira dans notre poche. Selon l'arrêté 4314-2015 du Conseil d'Etat datant du 27 mai 2015, nos jetons de présence sont désormais soumis à la taxation fiscale; cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015. Auparavant, nos indemnités de conseillers municipaux étaient exonérées d'impôt. Leur augmentation de 20% telle que nous la proposons correspond à peu près, au niveau individuel, à cette nouvelle taxation fiscale.

Je rappelle que le Grand Conseil, dans sa sagesse, n'a pas débattu de l'augmentation de ses propres jetons de présence – à hauteur de 25% – en séance plénière; je crois que la décision a été prise par les chefs de groupe. D'autres communes genevoises ont statué là-dessus et une grande partie d'entre elles ont également augmenté les indemnités de leurs parlementaires.

¹«Mémorial 172^e année»: Développé, 6626. «Mémorial 173^e année»: Motion d'ordonnancement sur le troisième débat, 474.

J'aimerais encore ajouter quelques éléments. J'ai retrouvé plusieurs anciens projets d'arrêtés du Conseil municipal concernant les augmentations des jetons de présence au cours des législatures précédentes. Le projet d'arrêté PA-42 portait sur les jetons de présence 2003-2007. Avec le projet d'arrêté PA-68 sur les jetons de présence 2007-2011, le montant de l'indemnité pour les séances plénières a passé de 130 à 137 francs; là, il s'agissait d'une réelle augmentation analogue à l'adaptation salariale pour les fonctionnaires. Le projet d'arrêté PA-128 sur les jetons de présence 2011-2015 a majoré de 6 francs – ce qui est peu, on s'en rend bien compte – ce montant, qui a passé ainsi de 137 à 143 francs.

Ce que nous demandons dans notre amendement au projet de délibération PRD-101 est une adaptation à la hausse des jetons de présence à hauteur de 20%. Je répète que cette majoration ne correspond pas à une augmentation et que nous n'aurons pas plus d'argent, puisque dorénavant nous paierons des impôts sur les jetons de présence perçus – et cette redistribution fiscale aura pour effet que ces impôts reviendront à la Ville.

Je reprendrai la parole une fois que tous les amendements auront été distribués. Pour le moment, je m'en tiens au premier, qui demande donc une majoration de 20% du montant de nos jetons de présence:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article premier du projet de délibération un alinéa 2 nouveau formulé comme suit: «Le montant net ci-dessus des jetons de présence et des indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est majoré de 20% compte tenu de l'arrêté du Conseil d'Etat N° 4314-2015 du 27 mai 2015 relatif au traitement fiscal des jetons de présence versés aux conseillers municipaux.»

M. Vincent Subilia (LR). C'est avec grand plaisir et conviction que je reprends la parole ce soir sur ce sujet, après un intervalle assez court, puisque j'ai déjà eu l'occasion de tenir le crachoir brièvement pour dire tout le mal que le Parti libéral-radical pense de cette majoration de nos indemnités. Vu le contexte socioéconomique actuel, il n'est pas question que nous augmentions nos jetons de présence. Nous prenons acte du fait qu'ils sont dorénavant fiscalisés, ce qui nous paraît parfaitement défendable, puisqu'il s'agit d'un élément patrimonial de notre revenu. On peut le déplorer, mais c'est ainsi. Pour notre part, nous n'augmenterons pas davantage les charges imposées à nos concitoyens.

Au-delà de cet aspect de la problématique, je m'interroge. Nous voilà réunis depuis une heure et nous en avons passé la plus grande partie à discuter du projet

de délibération PA-119, avant de passer au projet de délibération PRD-101 auquel nous avons déjà consacré une heure et demie de débat hier. Nous ne nous préoccupons que du modeste sort de ce plénum: l'aménagement des horaires de nos sessions, l'augmentation de notre traitement... Je trouve que nous rendons ainsi un très mauvais service aux citoyens qui nous ont élus pour défendre leurs intérêts! C'est indigne de ce parlement!

Notre ordre du jour comporte de nombreux objets en suspens sur lesquels nous devons nous prononcer pour répondre aux attentes de beaucoup de gens. Nous devrions faire avancer la Ville avec le dynamisme censé caractériser le Conseil municipal. Nous avons assez discuté de notre propre fonctionnement. Heureusement, le bon sens l'a emporté et les horaires de nos séances plénières ne seront pas modifiés; si nous voulons faire avancer notre commune, ne modifions pas non plus notre traitement de parlementaires!

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, j'ai déposé tout à l'heure un amendement calqué sur celui qui a été discuté au niveau du Grand Conseil, lequel est confronté exactement au même problème que le Conseil municipal. J'estime qu'un certain parallélisme entre les deux est de rigueur: je ne vois pas pourquoi le Grand Conseil serait mieux traité que le Conseil municipal, de manière générale!

Je suis très étonné de la réaction négative du Parti libéral-radical, qui fait ses choix comme bon lui semble... Je lui suggérerai, si jamais l'augmentation de 25% de nos jetons de présence telle que demandée dans notre amendement est acceptée, de rétrocéder ce qu'il jugerait comme un trop-perçu au profit des autres partis représentés au Conseil municipal; ce serait un geste sympathique de sa part!

Quant à moi, ce qui me choque beaucoup, c'est cette fiscalisation à outrance voulue par l'Etat. Pourquoi? Parce qu'il s'aperçoit qu'il est mal géré, qu'il doit assumer beaucoup trop de charges et qu'il n'est pas capable de tenir ses budgets. Il investit toujours plus... Je sais qu'il a des tâches multiples et nombreuses, mais tout de même! Je trouve que la démocratie est un bien à préserver absolument! Il faut tout faire pour que les gens s'intéressent à la chose publique et militent en politique, prennent des responsabilités dans le cadre d'un mandat de conseiller municipal, de député au Grand Conseil ou autre. On est en train de tuer cet esprit-là!

Vous pouvez être sûrs d'une chose, chers collègues: la somme que nous touchons deux fois par année n'est pas énorme par rapport au temps passé, vu les soucis endurés et la difficulté de la tâche. La vie devient de plus en plus complexe car, malheureusement, l'être humain est ainsi fait qu'il la complique sans cesse davantage – et cela à un prix. A mon sens, celui qui fait son travail correctement

au sein du Conseil municipal dépense énormément d'heures et de sueur pour parvenir à assumer toutes les difficultés qui lui incombent. Mais tel est son mandat, et j'estime que l'augmentation réclamée ici compense simplement la fiscalisation des jetons de présence. C'est une simple question de justice.

Il ne s'agit pas du tout de s'enrichir au détriment de la collectivité, laquelle fait d'ailleurs des dépenses inconsidérées, comme nous en avons eu un exemple avec la rénovation du Musée d'art et d'histoire: 132 millions de francs partiront comme ça non pas en fumée, néanmoins c'est une très grosse somme! N'attentions pas à cet esprit civique que nous voulons tous faire revivre, car nous allons au-devant de temps difficiles où nous devons nous serrer les coudes tous ensemble.

Il faut absolument donner un signe comme quoi la collectivité comprend les difficultés impliquées par l'activité de conseiller municipal. Cette augmentation des jetons de présence, qui compense le versement d'un impôt, n'est que justice. Elle est nécessaire si nous voulons maintenir la bonne volonté et la disponibilité des élus actuels et futurs, de ceux que nous devons trouver pour nous succéder une fois notre mandat terminé. Je pense que c'est là une attitude positive qui tient véritablement compte de l'avenir. Il ne s'agit pas de négocier pour quelques francs – pas du tout! Gardons à l'esprit notre volonté d'être politiquement actifs, de payer de notre personne au service de la collectivité. Ce service-là n'a pas de prix! Nous demandons simplement une indemnité correcte, en fonction de l'investissement que nous consentons.

Nous déposons donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article premier du projet de délibération un alinéa 2 nouveau formulé comme suit: «Le montant net ci-dessus des jetons de présence et des indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est majoré de 25% compte tenu de l'arrêté du Conseil d'Etat N° 4314-2015 du 27 mai 2015 relatif au traitement fiscal des jetons de présence versés aux conseillers municipaux.»

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

Le président. Je salue à la tribune la présence de M. Ueli Leuenberger, conseiller national genevois à Berne, et de M^{me} Catherine Thobellem, notre ancienne collègue ex-conseillère municipale. *(Applaudissements.)*

M. Alfonso Gomez (Ve). Charles Péguy disait: l'idéal, c'est quand on peut mourir pour ses idées; la politique, c'est quand on peut en vivre! Je crois que le revenu des membres du Conseil municipal est toujours soumis à l'observation attentive de nos concitoyens – surtout dans une démocratie – et c'est tant mieux. Comme cela a déjà été dit précédemment, par les temps qui courent, procéder à une augmentation de nos jetons de présence est un non-sens, même si une telle mesure est soutenue par une majorité du plénum qui a d'ailleurs pour cheval de bataille un budget municipal sans déficit.

Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, de l'Union démocratique du centre et du Parti démocrate-chrétien, vous me direz quelles prestations à la population vous entendez supprimer pour pouvoir augmenter votre revenu de conseillers municipaux! J'attends avec impatience de connaître la réponse... L'augmentation que vous proposez aurait un sens, si le montant de nos indemnités était ridicule. Mais, franchement, avez-vous calculé le tarif horaire de notre participation aux travaux de cette assemblée pour débattre de nos propres affaires? Faites une estimation, vous verrez que nous sommes bien au-dessus du salaire médian de nos concitoyens, qui s'élève à 7700 francs par mois. En effet, nous sommes payés ici à un tarif qui correspond à 10 000 francs par mois, voilà tout! Cela doit être dit! A mon sens, c'est la preuve que vos propositions d'augmentation sont irresponsables.

Je m'étonne de la position du Parti démocrate-chrétien, qui nous disait il y a un instant que la politique implique des sacrifices... Manifestement, ce ne sont pas des sacrifices pour soi-même, mais pour les autres!

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons évidemment pas cette série d'amendements qui n'ont aucun sens. Ils viennent en rafale: augmentation de 5%, 10%, 15%, 18%, 20%, 25%... Allez, on brade aux frais de nos concitoyens! Nous n'acceptons pas cette façon de faire – et de faire de la politique. C'est se moquer de la population! Nous ne voterons donc pas ces augmentations de nos jetons de présence. (*Applaudissements.*)

M. Tobias Schnebli (EàG). J'aimerais expliquer pourquoi le groupe Ensemble à gauche est favorable à l'adaptation à la hausse de nos jetons de présence. Il ne s'agit pas du tout d'augmenter notre traitement de parlementaires. Nous sommes très favorables à sa fiscalisation, mais il faut considérer la question globalement. La collectivité nous donne une compensation, reconnaissant ainsi l'engagement que tous – à des degrés divers, évidemment – nous fournissons en siégeant au Conseil municipal, en nous réunissant même hors des caucus ou des séances de commissions, en travaillant pour produire des rapports.

J'ai récemment été l'auteur d'un rapport de minorité sur un objet que je ne veux pas citer; rien que sa rédaction m'a pris plusieurs jours. Or, mon groupe a

touché pour cela 70 francs, tandis que j'ai moi-même reçu le quart de la somme. Vous transmettez cet exemple à M. Gomez, Monsieur le président. La collectivité reconnaît donc notre travail et notre engagement. Pour ma part, je n'aime pas trop le mot «milice», je préfère de loin parler de «militantisme»: ici, on milite pour la collectivité en prenant sur notre temps de travail – nous ne sommes pas tous des fonctionnaires grassement payés, comme le laisse entendre souvent la droite, mais chacun de nous a ses affaires et ses propres engagements à assumer, y compris sur le plan familial. Les jetons de présence sont donc une forme de reconnaissance de notre travail parlementaire.

Or, que se passe-t-il, dès lors qu'ils font l'objet d'une juste fiscalisation? La collectivité récupère une partie des montants octroyés en signe de reconnaissance, comme défraiement partiel de nos charges de parlementaires. Par conséquent, l'adaptation des jetons de présence ne fera que maintenir au même niveau l'enveloppe financière globale que fournit la collectivité publique pour cet engagement politique, dont elle récupérera une partie grâce à la fiscalisation.

Pourquoi s'opposer à cette mesure? Il faudra que ses adversaires me l'expliquent! Pourquoi la collectivité devrait-elle moins reconnaître notre engagement, notre militantisme – appelez cela comme vous voulez –, notre travail de milice? Avec mon groupe, je trouve que cette reconnaissance doit être maintenue à son niveau actuel.

Evidemment, il est difficile de calculer s'il faut pour cela augmenter nos jetons de présence à hauteur de 15%, 18%, 20%, 25%... La diversité des amendements déposés sur le projet de délibération PRD-101 vous laisse le choix, Mesdames et Messieurs! C'est leur principe commun qui me semble important: en votant l'un ou l'autre, on admet que la collectivité doit continuer à reconnaître comme avant – et non pas moins – l'engagement des membres du Conseil municipal en faveur de cette même collectivité. C'est pourquoi j'invite le plénum à voter ces amendements les uns après les autres.

J'exprimerai néanmoins un bémol par rapport à l'amendement proposé par l'Union démocratique du centre. En effet, il ne propose d'augmenter que le montant versé aux parlementaires eux-mêmes, ce qui pénalise évidemment les groupes comme le nôtre, à qui ses membres reversent les trois quarts de leurs jetons de présence. Or, le financement des partis politiques par la collectivité est aussi une forme de reconnaissance pour leur engagement sociétal. Nous qui versons 75% de nos jetons de présence à notre parti, nous serions pénalisés, puisque seuls les 25% restants seraient augmentés si l'amendement était accepté. Il nous semble donc qu'il faudrait plutôt indexer ou adapter l'enveloppe globale des montants versés par la collectivité publique dans le cadre parlementaire.

J'invite cependant le plénum à voter l'amendement déposé conjointement par le Mouvement citoyens genevois, le Parti démocrate-chrétien, Ensemble à gauche et l'Union démocratique du centre.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce débat est intéressant à plus d'un titre, car il montre qui veut ou ne veut pas faire fonctionner la démocratie de manière correcte. M. Schnebli vient de le dire: nos jetons de présence financent aussi les partis politiques; par conséquent, ils financent la démocratie! Dans ces conditions, de deux choses l'une: soit on veut définitivement gripper le système – ce n'est pas pour demain mais, à terme, ce sera le cas – et il arrivera un moment où il ne pourra plus fonctionner, soit le Conseil municipal ne sera bientôt plus un parlement de milice, mais de professionnels. Il aura alors un autre prix, d'autres inconvénients et probablement aussi d'autres membres; par la force des choses, la configuration sociale des conseillers municipaux ne sera plus la même.

Je crois qu'il faut parfois savoir être pragmatique. En l'occurrence, aussi bien au Grand Conseil que dans les conseils municipaux de notre canton, les jetons de présence n'étaient pas imposés jusqu'à il y a peu – ce qui est une particularité genevoise – alors que cette mesure correspond à une obligation fédérale valable partout en Suisse. Vu leur récente fiscalisation, il y aura évidemment une disparité dans les revenus de l'activité parlementaire – on a essayé de corriger cela, mais il est impossible de l'éviter complètement – entre ceux qui ne gagnent rien, ceux qui gagnent peu, ceux qui touchent un salaire moyen... Je n'irai pas jusqu'aux salaires médians. Et puis, il y a ceux qui gagnent beaucoup! Il est évident que la taxation fiscale des jetons de présence n'aura pas les mêmes incidences sur ces différentes catégories.

Toutefois, on ne peut pas les faire varier en fonction de la déclaration d'impôts de chacun. Il faut donc trouver une voie «médiane» – vous voyez que j'y viens moi aussi, Monsieur Gomez! – afin d'instaurer une augmentation qui compense la perte causée par la taxation fiscale pour l'essentiel, et pour ceux qui seraient particulièrement désavantagés. En effet, l'imposition des jetons de présence peut avoir des conséquences assez fâcheuses pour certains.

Nous ne parlons donc pas d'augmenter nos revenus de parlementaires, mais de compenser ce que les impôts nous prendront et qui sera redistribué au Canton et aux communes. En effet, ainsi fonctionne la masse fiscale dont certains – en tout cas les socialistes – appellent l'augmentation de leurs vœux. Eh bien, ils ont réussi, puisque même M. Dal Busco était d'accord! L'imposition de nos jetons de présence augmentera donc les recettes fiscales de l'Etat et, par conséquent, des communes.

Tout au long de l'année, à chaque séance du Conseil municipal et notamment lors du débat budgétaire, nous nous battons pour trouver des économies à réaliser – pas pour le simple plaisir d'économiser, mais pour pouvoir continuer à faire marcher le ménage municipal et fournir des prestations essentielles à la population. En tout cas, en ce qui concerne le Mouvement citoyens genevois et moi-même, tel est notre objectif.

On ne peut pas nous reprocher de vouloir augmenter les jetons de présence alors que nous sommes pour les économies! Monsieur le président, vous transmettez à M. Gomez qu'il ferait mieux de comparer les quelques milliers de francs que coûtera la réadaptation de nos revenus de parlementaires – elle ne dépassera pas ce montant – avec les millions de francs que l'Alternative gaspille via les budgets de fonctionnement et d'investissements de la Ville. Vraiment, nous adresser un tel reproche, c'est se moquer du monde!

Mesdames et Messieurs, pour le bien des membres du Conseil municipal et des partis politiques, je vous invite à accepter la compensation de nos jetons de présence en votant l'amendement déposé conjointement par Ensemble à gauche, le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre et le Parti démocrate-chrétien. Je vous en remercie.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Mesdames et Messieurs, si vous avez bien lu le projet de délibération PA-119 dont nous avons débattu précédemment, vous savez que les jetons de présence des parlementaires genevois sont parmi les plus élevés de Suisse. C'est un premier argument.

Le deuxième, aux yeux des socialistes, c'est que ces indemnités représentent un revenu et doivent donc être fiscalisées. La nécessité – mise en avant par certains – de compenser la prétendue perte que cela entraînerait pour nous n'est pas un argument, à notre avis. Il faut dire également que nous bénéficions d'autres avantages que personne n'a mentionnés, dans ce débat: je pense notamment à l'abonnement annuel des Transports publics genevois (TPG), aux billets gratuits pour le Grand Théâtre et le Victoria Hall, à l'ordinateur et à l'imprimante fournis aux membres du Conseil municipal – nous avons reçu hier les nouveaux appareils –, aux indemnités pour les repas entre les séances plénières, aux nombreux événements publics auxquels nous sommes invités... Pourquoi personne ne dit-il que nous recevons cela aussi?

Par ailleurs, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, combien d'entre vous sont aussi députés au Grand Conseil? Vous vous êtes déjà octroyé une augmentation de vos jetons de présence au parlement cantonal, nous ne voyons pas pourquoi vous devriez faire de même au Conseil municipal! Pour nous, c'est clair: il faut refuser l'augmentation de nos jetons de présence. Nous ne voterons donc pas cette modification, car nous voulons le maintien des montants actuellement perçus pour notre activité parlementaire.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Une fois n'est pas coutume, le Parti libéral-radical est tout à fait de l'avis des Verts et du Parti socialiste! A mon avis, les gens qui ont encore le courage de suivre notre débat – que je ne jugerai pas, mais je me retiens! – doivent tomber de leur chaise en constatant que nos jetons de présence n'ont jamais été fiscalisés jusqu'à présent. Je pense qu'ils étaient nombreux à l'ignorer et qu'ils l'apprennent ce soir avec le plus grand étonnement! Certains considèrent sans doute que la soumission à l'impôt de nos revenus de parlementaires est la fin d'un privilège qui arrive au bon moment.

De plus, on l'a dit et répété, le fonctionnement de la Ville de Genève coûte très cher et nos jetons de présence sont parmi les plus élevés de toute la Suisse, alors même que les compétences de notre commune sont bien plus limitées que celles d'autres villes et cantons suisses.

Le problème, selon nous, c'est que certains considèrent cette activité politique non pas comme parallèle à un autre travail, mais comme une autre activité lucrative. Elle finit par le devenir, puisqu'il y en a parmi nous qui se plaisent à signer la feuille de présence dès qu'ils le peuvent, même au tout début d'une deuxième heure de séance – ce que nous déplorons.

De plus, je crois aussi que le citoyen n'a cure – et il a bien raison – du fait que nous ayons à réfléchir au financement de nos propres partis. Pourquoi le citoyen, à qui l'on demande régulièrement des efforts financiers et de se serrer la ceinture pour participer au bien commun, devrait-il se soucier du financement de nos propres partis? Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical rejettera l'augmentation de nos jetons de présence.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, il est toujours assez délicat de s'exprimer sur ce genre de sujet, tant le ton moralisateur des uns et des autres monte en puissance. Je constate une chose: à une certaine époque, les indemnités que nous touchions représentaient une forme de reconnaissance du statut de conseillers municipaux. Il est vrai que ces derniers avaient peut-être, alors, une autre conception de leur tâche – mais je dis bien «peut-être»... Quoi qu'il en soit, petit à petit cette indemnisation a changé: on a commencé à nous ponctionner l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), puis on nous a fait une fiche de salaire et les conseillers municipaux sont progressivement devenus des fonctionnaires. On va donc vers une fonctionnarisation de ce statut, ce que, pour ma part, je déplore au plus haut point.

Jusqu'à aujourd'hui, il faut bien le dire, nos jetons de présence n'étaient pas fiscalisés – mais dès la prochaine session plénière ils le seront, ce qui signifie que vous gagnerez moins, Mesdames et Messieurs. On a entendu certains, dans ce cénacle, dire qu'ils étaient finalement trop payés. En ce qui me concerne, j'estime

que ce que nous touchons est la juste reconnaissance d'un travail assez astreignant, d'une vie politique parfois pénible – notamment lors des séances en soirée. Je vois dans quel état nous sommes tous, quand nous rentrons à 23 h après avoir siégé ici, ce n'est pas toujours évident! On a bien souvent les reins cassés, quand ce n'est pas l'enthousiasme brisé. Pour toutes ces raisons, je pense que nos jetons de présence ne sont pas volés et que nous les méritons.

Je ne vois donc pas pourquoi ils devraient être diminués en raison de leur fiscalisation. Comme l'a dit M. Tobias Schnebli, dans la mesure où il s'agit simplement de réadapter leur montant pour compenser celui qui sera dû à l'impôt, ce sera une opération neutre. Il me paraît normal que nous gardions le statut qui est le nôtre aujourd'hui. Je le répète, je ne vois pas pourquoi on nous diminuerait nos jetons de présence. Pour ces raisons, la majorité du groupe démocrate-chrétien votera les amendements proposés.

M. Christo Ivanov (UDC). Monsieur le président, vous transmettez à M. Gomez que l'augmentation de 25% des jetons de présence au Grand Conseil a été proposée par M. David Hiler, magistrat du groupe des Verts! L'objectif était de compenser leur fiscalisation suite à une directive fédérale – je le souligne – visant à la redistribution de cet impôt au canton et aux communes. Il s'agissait donc d'une opération neutre, ou blanche.

Lorsque le Conseil municipal a voté un crédit de 3,46 millions de francs pour le cinéma indépendant en acceptant la proposition PR-1113 amendée, il y a un mois, cela n'a gêné personne de financer le secteur privé avec de l'argent public! Seuls le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre ont voté non. On nous oppose l'argument selon lequel les jetons de présence genevois sont les plus chers de Suisse, mais Genève n'est-elle pas l'une des villes les plus chères du monde? Charité bien ordonnée commence par soi-même, Monsieur Gomez!

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a quelques jours, nous avons fêté les 200 ans de la bataille de Waterloo, laquelle vit la chute de l'empereur Napoléon Bonaparte et mit temporairement fin à vingt-six ans d'histoire commencée en 1789, peu après la chute de la Bastille suite à un vote de l'Assemblée nationale qui décida, par l'un de ses premiers votes démocratiques, d'abolir les privilèges. Aujourd'hui, certains n'ont apparemment pas retenu cette leçon d'histoire, puisqu'ils estiment que la première chose à faire au cours des séances d'ouverture de la nouvelle législature est de se voter des privilèges!

Le débat de ce soir est un peu hypocrite: on nous dit qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de nos jetons de présence, mais de leur adaptation pour compen-

ser leur fiscalisation. C'est exactement comme dans *Harry Potter*: on ne veut pas prononcer le nom de lord Voldemort, parce qu'on en a peur! On n'ose pas dire, ce soir, que dans les faits il s'agit d'augmenter nos jetons de présence de manière à réduire à zéro la différence induite par leur fiscalisation, car on estime que notre privilège qui consiste à ne pas payer d'impôts sur nos revenus de parlementaires doit être maintenu.

Le vrai débat n'est pas tant de savoir si nous sommes payés justement ou injustement mais si, en période de crise économique à Genève et dans la perspective d'un débat budgétaire qui s'annoncera sans doute difficile au cours des mois à venir, nous pouvons augmenter nos jetons de présence au détriment d'autres prestations publiques. Je rappelle que le Conseil municipal, contrairement au Grand Conseil, a l'obligation de voter un budget annuel équilibré. Cela signifie que tout franc supplémentaire dépensé pour nos jetons de présence – et respectivement pour nos partis politiques – ne servira pas à assurer les prestations à la population, à aider les citoyens qui en ont besoin, à assurer le fonctionnement de la collectivité publique que nous nous sommes juré de défendre.

Il y a quinze jours, nous avons tous prêté un serment stipulé comme suit: «Nous jurons de servir la République»... et non pas de nous servir de la République! C'est pourtant exactement ce que l'on ferait en voulant augmenter nos jetons de présence sous prétexte que nous sommes mal payés. J'ai un conseil à donner à ceux qui sont de cet avis: qu'ils quittent le Conseil municipal, s'ils s'estiment trop peu rémunérés par rapport à l'excellent travail qu'ils fournissent! Nous siégeons ici sur la base d'un engagement volontaire, nous sommes les héritiers d'une tradition qui est le système de milice.

Commencer, dès la deuxième session de la législature, à s'augmenter les jetons de présence, c'est donner un bien mauvais exemple aux citoyens – et c'est se moquer du monde, surtout quand on demande des économies budgétaires à cor et à cri!

M. Alfonso Gomez (Ve). J'interviens pour répondre à quelques-uns des précédents intervenants qui m'ont pris à partie une ou deux fois. Charité bien ordonnée commence par soi-même... Cela signifie qu'il faut s'occuper de soi avant de s'occuper des autres – or, c'est exactement ce que proposent les auteurs de l'ensemble de ces amendements au projet de délibération PRD-101!

J'ajoute que contrairement à ce qu'a dit M. Sormanni tout à l'heure – je pense qu'il a fait une petite erreur de calcul, vous lui transmettez, Monsieur le président –, l'augmentation de nos jetons de présence ne représente pas seulement quelques milliers de francs, mais 2,9 millions de francs pour l'ensemble des prestations. Faites le calcul, Monsieur Sormanni! Vous êtes très bon en maths! 10%

de 2,9 millions de francs, cela fait 290 000 francs. Si l'on vote une augmentation de 20%, vous voyez bien qu'on dépassera le demi-million de francs! Ce ne sont pas des bagatelles!

Enfin, il est bien beau de mettre en exergue des gens comme le président de l'Uruguay – je m'adresse ici à mes amis d'Ensemble à gauche, vous leur transmettez, Monsieur le président – qui a reconnu qu'il n'avait pas besoin de 10 000 euros par mois pour exercer sa charge. Il a prôné l'exemple. Il est bien beau de soutenir, comme nous le faisons également, les nouvelles mairies de la gauche radicale en Espagne ou le parti Podemos. Mais qu'ont fait ces élues aux mairies de Barcelone et de Madrid? Elles ont divisé par deux leur salaire! Il s'agit bel et bien d'une attitude politique. Je rappelle ici à mes amis d'Ensemble à gauche qu'il faut donner l'exemple dans ce domaine.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne dirai que quelques mots. Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Gomez: il se trompe! Il ne faut pas comparer les nouveaux élus à l'exécutif qu'est une mairie avec les pauvres miliciens du Conseil municipal de la Ville de Genève! Il se trompe complètement de combat! Sinon, Mesdames et Messieurs de la gauche, demandez à vos magistrats majoritaires au Conseil administratif de diviser par deux leur salaire, comme l'ont soi-disant fait les maires de Madrid et de Barcelone! Je crois que vous n'avez pas de leçons à donner en la matière.

M. Gomez m'a reproché d'avoir évalué l'augmentation de nos jetons de présence à quelques milliers de francs seulement. D'accord, cela équivaut en fait à un peu plus d'un demi-million de francs. Mais cette même gauche nous dit aussi, lors du débat budgétaire: «Qu'est-ce que quelques millions de francs de déficit sur un budget de 1,14 milliard de francs? Ce n'est rien du tout, c'est un infime pourcentage...» Or, ici – comme par hasard –, un demi-million de francs devient quelque chose de très important!

Vraiment, Monsieur Gomez, je crois que vous vous trompez de combat. Et si vous pensez que nos jetons de présence équivalent à 143 francs l'heure de travail parlementaire, je ne vous ferai pas l'injure de vous en accuser ouvertement, cependant cela veut dire que vous ne croyez pas qu'il faut travailler, au Conseil municipal! Vous pensez qu'il suffit de venir aux séances pour regarder votre ordinateur et appuyer de temps en temps sur le bouton de vote!

Pourtant, dans ce parlement, il y a des gens qui travaillent! Qui ne se contentent pas de venir aux séances plénières et de commissions, mais qui font des rapports, assistent à des séances de préparation, déposent des projets de délibération et des motions... Tout cela représente du travail effectué hors des heures passées à siéger dans cette enceinte. Si l'on en tient compte, on n'arrive pas à une rémuné-

ration de 143 francs l'heure, plutôt de 50 francs ou même moins, à mon avis. Je pense donc que votre calcul par rapport au salaire médian de nos concitoyens est complètement erroné. Sur ce plan, vous êtes à côté de la plaque!

J'en viens à la position défendue par les membres du Parti libéral-radical. Il y a vraiment des moments où je ne peux plus comprendre! Ce sont tous des nantis qui refusent ce qui risque de déborder de leur poche, ou quoi? Soit ils gagnent tellement par ailleurs qu'ils n'ont pas besoin de ces jetons de présence, soit ils ont peur de payer trop d'impôts! Vous vous moquez du monde, Mesdames et Messieurs les libéraux-radicaux! Si vous voulez faire fonctionner la démocratie, il faut un certain équilibre entre ceux qui ne gagnent rien, ceux qui gagnent peu et ceux qui gagnent plus. Si vous n'avez pas besoin de vos indemnités de parlementaires, tant mieux pour vous, je ne suis pas jaloux... en revanche n'empêchez pas les autres de percevoir une juste rétribution qu'il ne s'agit pas ici d'augmenter – je le répète – mais d'adapter pour compenser la perte due à l'impôt reversé au Canton et à la commune.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je ne pensais pas reprendre la parole, mais j'aimerais réagir aux propos de MM. Simon Brandt et Alfonso Gomez. Vous leur transmettez, Monsieur le président.

A mon avis, M. Brandt se croit revenu au début de la précédente législature il y a quatre ans, puisqu'il tenait alors un discours parfaitement identique à celui de ce soir: pour lui, déjà à l'époque, il n'était pas normal que nous augmentions nos jetons de présence – il ne s'agissait pourtant que de leur ajouter 6 francs par heure – et il jugeait cela totalement scandaleux. Le Parti libéral-radical défendait la même position.

Mais si vous estimez recevoir trop d'argent avec vos entreprises, de la part de vos employeurs privés ou de l'Etat – au cas où vous êtes de hauts fonctionnaires –, redistribuez-le, Mesdames et Messieurs les libéraux-radicaux! Donnez-le à la collectivité publique de la Ville de Genève! Vous considérez les modifications que nous prônons comme une augmentation des jetons de présence, alors qu'il s'agit de leur réadaptation. Eh bien, redistribuez cette «augmentation»! Cela ne pose aucun problème! Je crois que M^{me} Salerno, qui dirige les finances de la Ville, en sera enchantée...

M. Gomez emploie toujours le terme d'augmentation, augmentation, augmentation... On l'a déjà expliqué tout à l'heure et je viens de le répéter: il ne s'agit pas d'une augmentation, mais d'une adaptation. Dans ce parlement, beaucoup de gens ont peur de parler d'argent devant les caméras, devant les électeurs, devant tous ceux qui ont voté pour eux... Moi, je n'ai absolument pas honte! J'estime que le travail que je fournis en séance plénière, en commission et en

dehors, sur le temps de ma vie privée, correspond tout à fait à un salaire – non, plutôt à une indemnité totalement justifiée, dont le montant ne correspond d'ailleurs pas du tout au salaire des fonctionnaires.

Je tenais à apporter une dernière précision. Une fois de plus, je crois qu'il y en a certains ici qui n'ont pas compris de quoi il s'agit. Si l'adaptation de nos jetons de présence est votée, elle compensera les sommes que nous paierons sous forme d'impôts pour être reversées ensuite au Canton et à la commune. J'insiste sur le fait que cet argent reviendra automatiquement dans les caisses de la Ville. Nous n'avons pas demandé 1 franc d'augmentation par rapport à la précédente législature, mais juste une réadaptation en fonction de la fiscalisation de nos revenus de parlementaires.

Par conséquent, j'enjoins donc évidemment à tout le plénum de voter cette réadaptation de nos jetons de présence à hauteur de 20%. Ainsi, nous pourrions continuer à faire du bon travail, comme pendant les législatures précédentes.

M. Simon Brandt (LR). J'aborderai deux points. Je le découvre ce soir: certains membres du Conseil municipal affirment qu'ils travailleront bien seulement si leur «salaire» est suffisant. En gros, tel est le discours que nous venons d'entendre. Selon eux, la hausse de nos jetons de présence est justifiée, puisqu'elle nous permettra de faire un travail correct!

M. Haas a raison de rappeler que je tenais les mêmes propos il y a quatre ans, car c'est tout à fait vrai. Pourquoi? Parce que le Parti libéral-radical – contrairement à d'autres – a une ligne politique. Il n'a pas de double discours et il ne change pas d'avis entre deux campagnes électorales. C'est une chose de dire à la population qu'on est contre la république des copains et des coquins, c'en est une autre, en séance plénière du parlement, de voter des hausses pour ensuite les dénoncer.

Pour cette raison, Monsieur le président, je demande le vote à l'appel nominal, afin que chacun sache quels partis sont cohérents par rapport à leur discours et lesquels ne le sont pas. (*Applaudissements.*)

Le président. Il en sera fait ainsi.

M^{me} Maria Pérez (EàG). J'aimerais dire quelques mots en guise de conclusion. Monsieur le président, je vous prie de transmettre mes propos à M. Simon Brandt, du Parti libéral-radical. Faire le procès de ceux d'entre nous qui souhaitent non pas une augmentation de leurs jetons de présence, ni même une com-

pensation de leur fiscalisation, mais simplement un statu quo – car c’est bien de cela qu’il s’agit – revient à laisser entendre qu’il y aurait d’un côté du plénum les gens honnêtes et de l’autre les profiteurs.

Eh bien, Monsieur Brandt, en ce qui concerne la plupart des membres d’Ensemble à gauche, nous reversionons à notre parti 75% des jetons de présence que nous touchons. Ces montants que nous lui rétrocédons servent à permettre aux militants de lancer des initiatives, d’organiser des campagnes de référendum, de combattre la politique néolibérale que vous menez! Quant au financement de votre parti, on sait bien que vous avez vos propres lobbies qui vous subventionnent largement, alors que nous sommes des partis beaucoup plus modestes. Cessez donc de dire que nous sommes des profiteurs! Nous sommes tous ici parce que nous croyons à un idéal et à l’intérêt de la population, parce que nous nous battons pour cela! (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). J’interviens pour réagir aux propos de M^{me} Pérez. Il y a un problème, Madame la conseillère municipale: vous oubliez de dire que souvent – c’est un grand classique de l’extrême gauche – vous vous salariez dans vos partis! Il est trop facile d’affirmer que vous reversez la plus grande partie de vos jetons de présence au parti et que c’est vraiment terrible, alors que vos militants sont rémunérés via ce même parti... En réalité, Mesdames et Messieurs de l’extrême gauche, que vous le vouliez ou non, cet argent – à moins que vos partis ne le brûlent – est dépensé.

Dès lors, la charge principale de n’importe laquelle de vos associations ou autres mouvances est représentée par les salaires. Vous payez des salaires par l’intermédiaire de vos partis! C’est une forme d’optimisation fiscale puisque, comme chacun le sait, les dons aux partis politiques sont déductibles dans la déclaration d’impôts. C’est très bien! Vous êtes très forts en optimisation fiscale, on vous en félicite... Mais ne venez pas nous faire des discours de morale sur cette question. Chacun se bat pour ses idées, ce n’est pas une affaire d’argent. C’est pour cela que nous siégeons au Conseil municipal: uniquement pour des idées! Si c’était pour l’argent, beaucoup d’entre nous n’y seraient probablement pas.

Vous pouvez bien continuer votre combat, par contre il n’a pas lieu de se poursuivre ici. Voyons les choses concrètement: à partir de maintenant, nos jetons de présence seront fiscalisés. De ce fait, ils perdent leur vraie substance, puisque le montant que nous percevrons ne sera plus fonction du travail effectivement fourni au sein de ce parlement de milice, mais de ce que nous gagnons par ailleurs en exerçant d’autres activités. Un salarié et un indépendant, quelle que soit leur fonction, ne toucheront pas les mêmes revenus pour leur activité parlementaire, puisqu’à la fin de l’année, au moment de la fiscalisation des jetons de présence, leur taxation variera justement en fonction du taux d’imposition de chacun.

Par conséquent, s'il y a un vrai combat à mener pour favoriser la politique de milice des intéressés, il doit avoir lieu au niveau fédéral pour abolir la fiscalisation des jetons de présence des parlementaires en Suisse. De la sorte, indépendamment du statut respectif des uns et des autres, chacun gagnera la même chose pour son activité politique.

Ce combat ne doit pas porter sur la revalorisation des jetons de présence. On pourrait se mettre à établir des barèmes dégressifs ou progressifs mais, dans ce cas, il faudrait examiner le taux d'imposition de chaque parlementaire pour augmenter ses jetons de présence en fonction de cette donnée précise. Ce ne sera pas pareil pour tout le monde! Ceux qui ne sont pas imposés toucheront plus, ceux qui ont des revenus fiscalisés toucheront moins, car une bonne partie de leurs jetons de présence disparaîtra sous forme d'impôt – sauf pour l'extrême gauche qui en donne les trois quarts au parti, puisque c'est déductible fiscalement.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). J'aimerais encore préciser quelques points. M. Genecand vient de dire que les montants versés aux partis politiques sont déductibles dans la déclaration d'impôts, mais ce n'est vrai que jusqu'à un plafond de 10 000 francs. Si vous déclarez un jour vos dons à un parti ou à une association sur votre feuille d'impôts, Mesdames et Messieurs, vous verrez que vous ne pouvez indiquer qu'une somme maximale de 10 000 francs.

Monsieur le président, vous signalerez à M. Genecand que, quand tous les membres de son parti auront déclaré leurs jetons de présence – comme cela doit se faire déjà maintenant –, il pourra revenir argumenter à propos des déductions. Je crois que, même au sein de son groupe, il y a pas mal de gens qui ne déclarent pas ce type de revenus!

Enfin, au niveau des charges en général, je précise encore que l'on ponctionne déjà l'AVS et l'assurance-chômage sur nos jetons de présence. Pourtant, le jour où un conseiller municipal se retrouve au chômage, il ne touche rien du tout! On ne peut pas recevoir d'argent au niveau du chômage sur la base de nos indemnités parlementaires. Je tenais à le souligner. Nous payons des assurances, mais nous n'y avons pas droit!

M. Adrien Genecand (LR). Monsieur le président, je suis obligé de reprendre la parole, car les propos que nous venons d'entendre ne sont pas acceptables. Monsieur Haas, le chômage en politique, c'est ce qui est pratiqué en France: cela s'appelle les placards dorés et jamais nous n'appliquerons ce système ici!

Par ailleurs, vos accusations à l'encontre de ceux d'entre nous qui ne déclareraient pas leurs jetons de présence sont parfaitement fausses, puisqu'un arrêté du

Conseil d'Etat nous autorisait – jusqu'à ce jour – à les déclarer pour les déduire complètement de nos revenus. Avant, alors qu'ils n'avaient pas besoin de le faire puisque ces indemnités étaient sans impact fiscal, une grande partie des parlementaires les annonçaient légalement puis les déduisaient. Mais, sur le fond, cela ne change rien au résultat.

Quoi qu'il en soit, cela fait une heure trois quarts que nous discutons de nous-mêmes, dans cette enceinte! C'est complètement délirant! L'imposition de nos jetons de présence relève du droit fédéral, ce n'est pas ici que nous changerons le système en vigueur.

Certes, les montants versés aux partis sont déductibles jusqu'à un plafond de 10 000 francs. Mais pour un groupe qui compte dix conseillers municipaux, cela fait déjà 100 000 francs! Cette somme équivaut largement à un budget de campagne sur cinq ans, à mon avis. Par conséquent, Monsieur Haas, ne venez pas nous dire que ce maximum déductible ne représente pas grand-chose; c'est énorme, au contraire! Ne faites pas comme si 10 000 francs, ce n'était rien. Une telle attitude est tout à fait déplorable, surtout vis-à-vis des citoyens qui nous regardent.

Le président. Nous avons reçu six amendements. Cinq d'entre eux demandent l'ajout d'un alinéa 2 à l'article premier du projet de délibération PRD-101. Le sixième, qui vient d'être déposé par le Parti libéral-radical, porte sur l'article 5. Je commence par mettre aux voix l'amendement le plus éloigné du projet de délibération dans sa formulation initiale.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement demandant un alinéa 2 nouveau à l'article premier de la délibération pour une majoration de 25% des jetons de présence à verser aux membres du Conseil municipal est refusé par 36 non contre 28 oui (3 abstentions).

Ont voté non (36):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal

Holenweg (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Olivier Wasmer (LR).

Ont voté oui (28):

M. François Bärtschi (MCG), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Astrid Martin (DC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Thomas Zogg (MCG).

Se sont abstenus (3):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Anne Carron (DC), M. Souheil Sayegh (DC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Le président. Je vois que vous avez demandé la parole, Monsieur Haas, mais nous sommes en procédure de vote.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement demandant un alinéa 2 nouveau à l'article premier de la délibération pour une majoration de 20% des jetons de présence à verser aux membres du Conseil municipal est refusé par 38 non contre 30 oui (3 abstentions).

Ont voté non (38):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR).

Ont voté oui (30):

M. François Bärtschi (MCG), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Astrid Martin (DC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Se sont abstenus (3):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Stéphane Guex (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). On vote amendement par amendement?

Le président. Les cinq premiers amendements sont analogues, ne change que le pourcentage de la majoration des jetons de présence demandée.

M. Jean-Philippe Haas. Je suis désolé, Monsieur le président, mais il y a un problème de procédure. Si nous votons amendement par amendement, nous avons le droit de nous exprimer sur chacun d'eux au fur et à mesure. J'ai appuyé sur le bouton de demande de parole avant le vote de l'amendement à 20% pour expliquer la différence avec celui qui demande une majoration de 25%; je ne vois pas pourquoi il fallait voter les deux à la suite. Il y a un règlement, dans ce parlement! Pour quelle raison ne puis-je pas m'exprimer sur chaque amendement?

Le président. On vous écoute, Monsieur Haas, allez-y!

M. Jean-Philippe Haas. Nous ne votons pas les amendements en bloc! Nous avons le droit de nous exprimer sur chacun d'eux. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Vous êtes-vous exprimé sur l'amendement que vous souhaitiez commenter, Monsieur Haas?

M. Jean-Philippe Haas. Non, c'est trop tard! Il aurait fallu que j'intervienne entre la majoration de 25% et la majoration de 20%. Malheureusement, le vote sur la seconde a déjà eu lieu. Vous auriez dû me donner la parole avant!

Mon argumentation portera donc sur la majoration de 18% et non sur celle de 20%. Pour le Parti libéral-radical, il s'agit d'une augmentation mais, en fait, c'est une réadaptation du montant de nos jetons de présence par une hausse de 18% qui correspond au montant exact de la taxation fiscale. Tout cela a été calculé!

Quant aux socialistes, évidemment, il n'est pas étonnant que le vote de cette augmentation ne les intéresse pas, puisqu'ils ont des problèmes fiscaux au niveau des ordres de paiement...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Haas.

M. Jean-Philippe Haas. J'ai sept minutes à ma disposition, Monsieur le président! Je disais qu'il y a passablement de gens dans ce parti qui ont des problèmes fiscaux et ne paient pas d'impôts sur leurs jetons de présence, puisque ceux-ci sont directement prélevés et reversés à l'Office des poursuites et des faillites! Il est donc clair qu'ils n'ont aucun intérêt à voter cette augmentation, je tenais à le préciser à l'intention des téléspectateurs. (*Vives réactions sur les bancs des socialistes.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement demandant un alinéa 2 nouveau à l'article premier de la délibération pour une majoration de 18% des jetons de présence à verser aux membres du Conseil municipal est refusé par 38 non contre 31 oui (2 abstentions).

Ont voté non (38):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR).

Ont voté oui (31):

M. François Bärtschi (MCG), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Astrid Martin (DC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Se sont abstenus (2):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M. Stéphane Guex (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

M. Vincent Subilia (LR). Monsieur le président, il y a un problème: apparemment, le bouton de notre collègue Florence Kraft-Babel ne fonctionne pas. Si elle pouvait participer au vote, cela nous permettrait d'opposer un non encore plus ferme à cette espèce de marchandage dans les amendements. On se croirait au souk de Marrakech, ici!

Le président. On me dit que le problème technique est résolu. Nous continuons donc la procédure de vote.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement demandant un alinéa 2 nouveau à l'article premier de la délibération pour une majoration de 15% des jetons de présence à verser aux membres du Conseil municipal est refusé par 39 non contre 32 oui (1 abstention).

Ont voté non (39):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR).

Ont voté oui (32):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M. François Bärtschi (MCG), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Astrid Martin (DC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

S'est abstenu (1):

M. Stéphane Guex (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement demandant un alinéa 2 nouveau à l'article premier de la délibération pour une majoration de 10% des jetons de présence à verser aux membres du Conseil municipal est refusé par 39 non contre 31 oui (1 abstention).

Ont voté non (39):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR).

Ont voté oui (31):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M. François Bärtschi (MCG), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles

Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Astrid Martin (DC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Thomas Zogg (MCG).

S'est abstenu (1):

M. Stéphane Guex (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Jean Zahno (UDC).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Le président. Nous passons au vote du sixième amendement, déposé par le Parti libéral-radical. Il demande de réduire de moitié le montant de 40 000 francs figurant à l'article 5 du projet d'arrêté. Il est formulé comme suit:

Projet d'amendement

«Art. 5. – Une participation annuelle de 20 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.»

Les personnes qui souhaitent s'exprimer sur cet amendement dont nous n'avons pas encore débattu peuvent demander la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). On arrive au bout du parcours... et voilà que le Parti libéral-radical en rajoute une couche! Non seulement il a réussi à obtenir le refus de l'adaptation de nos jetons de présence, mais il veut maintenant réduire la participation financière versée aux partis politiques. C'est absolument scandaleux, de la part d'un parti financé à coups de millions de francs par les banques,

les assurances et tous ses lobbies! Il veut pénaliser les petits partis, qu'ils soient de droite ou de gauche. C'est une honte! Nous nous opposerons à cette réduction de 20 000 francs! (*Applaudissements.*)

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). J'aurais souhaité intervenir en premier, étant donné que je suis la signataire de cet amendement...

Le président. C'est vrai, vous avez tout à fait raison. Je vous adresse mes excuses, Madame!

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes. Quoi qu'il en soit, je justifierai maintenant la mesure que nous proposons ici. Nous venons de discuter longuement sur la nécessité absolue d'augmenter ou non nos jetons de présence – ou de compenser leur fiscalisation, comme le disent certains. Nous avons cru comprendre que le problème concernait surtout ce qui revenait dans la poche des conseillers municipaux et non de leurs partis, finalement, raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement.

Nous sommes très contents du refus des précédents, mais je rappelle que le Parti libéral-radical ne gagne pas tout seul les votes du Conseil municipal – malheureusement! – et que plusieurs groupes se sont joints à nous pour voter non. Mesdames et Messieurs, vous voterez en votre âme et conscience sur ce sixième amendement, je vous en remercie.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne peux quand même pas laisser dire des choses aussi erronées! Cette contribution aux partis existe depuis quelques lustres; en 2011, elle a été augmentée pour passer de 20 000 à 40 000 francs. Il me semble que c'était justifié, car elle n'avait pas été modifiée depuis trente ou quarante ans. Cette participation annuelle finance les partis – et personne d'autre! Or, je crois que nous avons tous intérêt, ici, à ce qu'ils puissent fonctionner. Evidemment, le Parti libéral-radical n'a pas besoin de cet argent, il est riche à millions! Mais les autres en ont besoin. Par conséquent, cet amendement me paraît complètement inadapté à la réalité. De plus, les motifs avancés pour le justifier sont mensongers!

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Quant à moi, j'aimerais simplement rappeler un petit détail à ces messieurs-dames du Parti libéral-radical: si la fusion entre libéraux et radicaux a été décidée, ce fut certes dans une perspective électorale, mais aussi parce que les banquiers qui les financent n'étaient plus d'accord de

payer pour deux partis et voulaient qu'ils s'allient, afin de n'en avoir plus qu'un à soutenir au moment des élections. A mon sens, il fallait absolument que cela soit dit et précisé. Je trouve cette manière d'attaquer les principes démocratiques en limitant les moyens financiers accordés aux partis absolument scandaleuse! J'ai dit! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement portant sur l'article 5 de la délibération pour une réduction à 20 000 francs de la participation annuelle allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal est refusé par 58 non contre 14 oui.

Ont voté non (58):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Olga Baranova (S), M. François Bärtschi (MCG), M. Régis de Battista (S), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Jennifer Conti (S), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Astrid Martin (DC), M. François Mireval (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Souheil Sayegh (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (14):

M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR),

M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Le président. Tous les amendements déposés sont donc refusés. Nous passons maintenant au vote du projet de délibération lui-même.

Mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 47 oui contre 17 non (6 abstentions).

Ont voté oui (47):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC).

Ont voté non (17):

M. François Bärtschi (MCG), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Thomas Zogg (MCG).

Se sont abstenus (6):

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Stéphane Guex (EàG), M^{me} Astrid Martin (DC), M^{me} Brigitte Studer (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

Considérant que le Conseil municipal, sur proposition de son bureau, lequel consulte au préalable les chef-fe-s de groupe, fixe par délibération, pour la durée de la législature, le montant des jetons de présence et indemnités à verser à ses membres et aux partis politiques représentés en son sein,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 131, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

décide:

Article premier. – Jetons de présence

Le montant net des jetons de présence et des indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est fixé comme suit pour la législature 2015-2020:

- | | |
|---|--------------|
| a) Séance plénière du Conseil municipal, par séance | 143 francs |
| b) Présidence du Conseil municipal, par séance | 209 francs |
| c) Repas, par séance plénière avec relevée | 44 francs |
| d) Séance de commission, par heure | 110 francs |
| e) Présidence d'une commission ou d'une sous-commission, par heure | 154 francs |
| f) Rapporteur ou rapporteuse de majorité, par heure d'étude de l'objet en séance de commission (montant versé en sus des jetons de présence reçus en commission) | 81,40 francs |
| g) Rapporteur ou rapporteuse de minorité pour le rapport rendu (jeton unique versé en sus des jetons de présence reçus en commission) | 77 francs |
| h) Rapporteur ou rapporteuse de la commission des naturalisations, par rapport rendu | 132 francs |
| i) Séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière | 121 francs |
| j) Chef-fe de groupe, par séance plénière du Conseil municipal; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer | 165 francs |
| k) Chef-fe de groupe, par séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer | 165 francs |
| l) Indemnité annuelle pour le président ou la présidente du Conseil municipal | 7150 francs |
| m) Indemnité annuelle pour un membre du bureau du Conseil municipal | 3300 francs |

Art. 2. – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal

Une contribution annuelle de 10 000 francs est mise à la disposition du président ou de la présidente du Conseil municipal pour le voyage annuel du bureau. La participation du ou de la secrétaire de commission et de la secrétaire administrative est comprise dans cette contribution.

Art. 3. – Sortie annuelle – repas annuel d'une commission

Une contribution annuelle de 297 francs est attribuée à chaque membre du Conseil municipal pour les sorties des commissions, soit 231 francs pour la participation à la sortie d'une commission dont il fait partie, et 66 francs pour la participation à un repas d'une commission dont il fait partie; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission. Ces deux montants peuvent être cumulés lors d'une sortie de commission.

Art. 4. – Information et formation du Conseil municipal

Le bureau dispose d'une somme de 11 000 francs par année consacrée à l'information et à la formation des membres du Conseil municipal:

- 1000 francs en couverture de petits frais (frais de déplacement, indemnités, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d'une commission;
- 5000 francs pour l'organisation, sur proposition de la présidence du Conseil municipal, d'une commission ou de sa présidence, d'une conférence ou d'une séance d'information d'intérêt général, ouverte à tous les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur formation;
- 5000 francs pour l'organisation, par le Service du Conseil municipal, de formations spécifiques pour les membres du Conseil municipal.

Art. 5. – Participation aux frais des partis politiques

Une participation annuelle de 40 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.

Art. 6. – Les montants prévus dans la présente délibération sont applicables dès la fin du délai référendaire.

Art. 7. – L'arrêté PA-128 accepté par le Conseil municipal le 7 juin 2011 est abrogé.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. Je vous souhaite un très bon appétit, Mesdames et Messieurs. Nous nous retrouverons pour la séance de 20 h 30.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	542
2. Communications du bureau du Conseil municipal	542
3. Questions orales	542
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 15 février 2011 de M ^{mes} Vera Figurek et Salika Wenger: «Encore une fermeture de cinéma au centre-ville!» (M-962 A)	544
5. Prestation de serment de M ^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère municipale.	546
6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 24 novembre 2010 de M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marie- Pierre Theubet, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Fabien Sartoretti, Yves de Matteis, Christophe Dunner, Georges Breguet, Bayram Bozkurt, Marc Dalphin, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, M ^{mes} Maria Casares, Maria Pérez, Ariane Arlotti et Martine Sumi: «Pour des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie de famille et la vie sociale des élu-e-s» (PA-119 A). Troisième débat	548
7. Projet de délibération du 29 avril 2015 de M ^{mes} et MM. Martine Sumi, Julide Turgut Bandelier, Olivier Baud, Carlos Medeiros, Rémy Burri, Lionel Ricou et Marc-André Rudaz: «Jetons de présence et indemni- tés 2015-2020» (PRD-101). Troisième débat	560
8. Propositions des conseillers municipaux	591
9. Interpellations	591
10. Questions écrites	591

Le mémorialiste:
Ramzi Touma